

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

21 MAI 2026

DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0201 105 843

Nom

(en entier) : **Intercommunale de Développement Economique et
d'Aménagement du Territoire du Cœur du Hainaut**

(en abrégé) : **IDEA S.C.**

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Rue de Nimy 53, 7000 Mons**

**Objet de l'acte : Composition du Conseil d'Administration – Désignation du représentant
provincial**

Pour rappel, suite aux élections communales et provinciales du 9 octobre 2024 et conformément à l'article L1532-2, al. 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, "Tous les mandats dans les différents organes de l'intercommunale prennent fin immédiatement après la première assemblée générale qui suit le renouvellement des conseils communaux et, s'il échet, provinciaux; il est procédé, lors de la même assemblée générale, à l'installation des nouveaux organes".

Suite à l'Assemblée Générale, plusieurs recours ont été introduits en urgence afin de clarifier la situation, notamment par rapport à la désignation du représentant provincial. Les principaux éléments de ces recours ont été présentés dans la note "Renouvellement des instances 2025- Recours - Etat des lieux et orientation" validée par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2025.

Pour rappel, s'agissant de la désignation du représentant provincial, le Tribunal n'aperçoit pas en vertu de quel texte ou en vertu de quel principe, l'identification du candidat administrateur provincial à présenter aux suffrages de l'Assemblée Générale d'IDEA ressortirait d'une compétence autre que celle du Conseil provincial du Hainaut.

Le Tribunal valide donc, par son ordonnance, le fait qu'il est nécessaire d'obtenir de la part du Conseil provincial du Hainaut la désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration d'IDEA.

Suite aux premières décisions rendues dans le cadre des recours en urgence, les trois grandes formations politiques PS – MR – Les Engagés ont décidé de se réunir afin de garantir une représentation équitable, équilibrée et partagée des trois familles au sein du Conseil d'Administration.

Le 8 octobre 2025, les trois formations politiques sont parvenues à un accord concernant notamment le mandat du représentant provincial, qui sera réparti de la manière suivante :

- d'octobre 2025 à septembre 2028 : MR
- de septembre 2028 à juin 2031 : PS

La Fédération du PS de Mons-Borinage a pris contact avec l'intercommunale afin de l'informer du fait que le mandat du représentant provincial serait réparti de la manière suivante :

- d'octobre 2025 à septembre 2028 : Laura Ballez ;
- de septembre 2028 à juin 2031 : Pascal Lafosse.

En date du 9 décembre 2025, le Conseil provincial de la Province du Hainaut a approuvé la désignation de Madame Laura Ballez en tant qu'administratrice représentant la Province au sein du Conseil d'Administration d'IDEA.

L'Assemblée Générale décide :

- d'approuver la désignation du représentant provincial de la manière suivante :

• d'octobre 2025 à septembre 2028 : Laura Ballez

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

La désignation du représentant provincial dans la composition du Conseil d'Administration est approuvée aux suffrages suivants :

- Oui : 91,96 %
- Non : 0 %
- Abstentions : 8,04 %